

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **25 novembre 2020**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Assistent également à la séance, par visioconférence, Madame Dominique Vien, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-11-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - ADMINISTRATION

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.02 - Service de consultation juridique pour 2021

04.03 - Achat de portables

04.04 - Achat d'un traceur de plans

04.05 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

04.06 - RESSOURCES HUMAINES

04.06.01 - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un agent aux communications, marketing et tourisme

04.06.02 - Agent aux communications, marketing et au tourisme

- 04.06.03** - Entente avec Stéphane Royer
 - 04.07** - Nomination des membres des Comités de la MRC
 - 04.08** - Désignation auprès d'organismes
 - 04.09** - LÉGISLATION
 - 04.09.01** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle numéro 136-20
- 05** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 05.01** - Informations de la directrice générale
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 07.01** - Entrée et verdure : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
 - 07.02** - Aménagement du centre municipal des loisirs: Municipalité de Saint-Zacharie
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Émission de certificats de conformité
 - 08.01.01** - Règlements numéro 04-2020, 05-2020, 06-2020 et 07-2020 de la Municipalité de Saint-Prosper
 - 08.01.02** - Règlements numéro 411-20, 412-20, 413-20 et 420-20 de la Municipalité de Saint-Benjamin
 - 08.02** - Demande de reconduction du PADF (Programme d'aménagement durable des forêts) au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - 08.03** - Entente intermunicipale relative à l'utilisation du Service d'inspection de la MRC des Etchemins - Résolution acceptation modification 2021
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 09.01** - Projet Synergie Bellechasse-Etchemins
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
 - 10.01** - RISEDE - Retrait volet prévention de l'Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins
 - 11.01.01** - Projet "75 nouveaux terrains" par Camping Lac-Etchemin
 - 11.01.02** - Projet "Acquisition d'un tour numérique automatisé" par Atelier Pruno
 - 11.01.03** - Projet "Implantation d'un verger de bleuets, boutique agrotouristique, transformation des produits de l'érable et conditionnement des petits fruits" par Les Sucrieries DL
 - 11.01.04** - Projet "Trois nouveaux logements" par Gestions

Immobilières B.C. inc.

11.02 - Phase 2 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

11.02.01 - Prolongation du projet "Immobilisation et fonctionnement" de Production du plateau coopérative de solidarité

11.03 - Phase 1 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

11.03.01 - Entente de fin du projet "Programme partage de main-d'œuvre" du CJE Les Etchemins

11.03.02 - Prolongation du projet de développement de la partie sud du Massif du Sud de la municipalité de Saint-Luc

11.04 - Entériner signature de l'avenant 2020-1 au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

11.05 - Dépôt d'une demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC)

12 - AFFAIRES NOUVELLES

12.01 - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins

12.02 - Projet de réseau de sentiers de plein air Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

13.01 - Fondation de l'école des Appalaches et École des Appalaches

13.02 - Suivi aide financière à l'URLS pour Jeux du Québec et Secondaire en spectacle

14 - DEMANDE D'APPUI

14.01 - Appui à la MRC de Témiscamingue pour une demande à l'École Nationale des pompiers du Québec d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers en région

14.02 - Appui à la MRC Pierre-De Saurel pour une demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec

14.03 - Demande d'appui pour le développement d'un centre provincial d'expertise en énergie biomasse

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Lettre de remerciement du Syndicat de l'UPA des Etchemins: Marché fermier des Etchemins

15.02 - Association pulmonaire du Québec - Campagne provinciale contre le radon 2020-2021

15.03 - Nomination maire suppléant - Saint-Magloire

15.04 - Ministère des Transports - Retour sur saison des travaux 2020

16 - DIVERS

16.01 - Offre Passion FM - Voeux des fêtes 2020

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-03

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - ADMINISTRATION

2020-11-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quatre-vingt-un mille huit cent dix-sept dollars et trente-deux cents (281 817,32 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2020-11-05

04.02 - Service de consultation juridique pour 2021

CONSIDÉRANT QUE Caïn Lamarre, SENCRL, a fait parvenir son offre de services juridiques de première ligne pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de services de Caïn Lamarre, SENCRL, du 16 octobre 2020 pour le **Forfait annuel en droit municipal** pour l'année 2021 d'une somme de 900 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-06 04.03 - Achat de portables

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a fait une demande de prix pour l'achat de sept (7) portables;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la proposition d'achat numéro 38821 de Solutions GA pour l'acquisition de sept (7) ordinateurs portables HP Probook 450 d'une somme de 9 657,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-07 04.04 - Achat d'un traceur de plans

CONSIDÉRANT QUE le traceur de plans de la MRC acquis en 2006 a atteint la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins et la MRC Robert-Cliche doivent chacune faire l'acquisition d'un traceur de plans et qu'elles ont obtenu un prix avantageux ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de service de Groupe CT de Saint-Georges pour l'achat d'un traceur de plan de marque HP modèle DesignJet T630 (36 pouces) au coût de 3 580 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-08 04.05 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT l'étude détaillée des prévisions budgétaires effectuée par le Conseil de la MRC pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 au montant de trois millions huit cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf dollars (3 844 689.00 \$), tel que déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée, et que les quotes-parts au montant d'un million six cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-neuf dollars (1 691 629.00 \$) soient réparties entre toutes les municipalités de la MRC, et qu'elles

soient ainsi imposées pour l'exercice financier 2021 selon le tableau de répartition des quotes-parts déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée;

ET QUE le Conseil de la MRC autorise l'appropriation d'une somme de deux cent cinq mille sept cent vingt-six dollars (205 726,00 \$), à partir du surplus accumulé, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.06 - RESSOURCES HUMAINES

2020-11-09

04.06.01 - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un agent aux communications, marketing et tourisme

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent aux communications, marketing et tourisme a été affiché et que des candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu formation d'un Comité de sélection composé de mesdames Lucie Gagnon, Dominique Vien et Zoé Couture, et nommé par les maires en Comité de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité a effectué des entrevues des candidats retenus le 19 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC entérine la nomination des membres du Comité de sélection pour le poste d'agent aux communications, marketing et tourisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-10

04.06.02 - Agent aux communications, marketing et au tourisme

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent aux communications et à la culture est vacant depuis août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les tâches du poste d'agent aux communications et à la culture et celles de l'agent rural et au tourisme ont été révisées;

CONSIDÉRANT QUE la tâche Culture sera dorénavant dévolue à l'agent rural et la tâche tourisme sera dévolue dorénavant à l'agente aux Communications, au Marketing et au Tourisme;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi pour le poste d'agent aux communications, marketing et au tourisme a été publiée dans des hebdomadaires locaux et dans les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de madame Élisa Leblond-Fortin suite au processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Éliisa Leblond-Fortin soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2, niveau 2, échelon 5);

QUE madame Éliisa Leblond-Fortin entrera en fonction le 6 janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-11

04.06.03 - Entente avec Stéphane Royer

CONSIDÉRANT la convention collective 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Royer est détenteur du titre d'emploi « Technicien en prévention incendie »;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Royer est salarié à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Royer a fait une demande de modification de son horaire de travail;

CONSIDÉRANT l'entente verbale intervenue entre le syndicat et la direction et que le Comité administratif recommande l'acceptation de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le contenu de la Lettre d'entente numéro 2020-04 et autorise la directrice générale, Madame Dominique Vien à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-12

04.07 - Nomination des membres des Comités de la MRC

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire en vigueur sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le protocole en vigueur à la MRC des Etchemins lors de la nomination du préfet (de la préfète) suppléant et des membres des comités, à savoir le vote secret, ne peut être respecté puisque les séances se déroulent par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconduit jusqu'en novembre 2021, les mandats de la préfète suppléante, madame Marielle Lemieux et des membres des comités:

Comité administratif de la MRC:

Richard Couët (préfet), Marielle Lemieux (préfète suppléante), René Allen, Réjean Bédard et Camil Turmel.

Comité PAU-PME:

Richard Couët, Marielle Lemieux, René Allen, Réjean Bédard, Camil Turmel, Éric Lachance, directrice générale et directeur général adjoint.

Comité Développement Économique des Etchemins (DÉE):

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2021:

- Hector Provençal, siège no. 9;
- Richard Couët, siège no. 11;
- Jeannot Provençal, siège no. 13.

Personnes dont les mandats se termineront à l'automne 2021 et qui devront être renommées pour un mandat d'une année en 2021 :

- René Allen, siège no. 8;
- Christian Chabot, siège no. 10;
- Dany Faucher, siège no. 12.

Représentant de la FTQ: Frédéric Morin.

Comité Investissement des Etchemins (CIE):

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2021:

- Richard Couët, siège no. 1;
- Jeannot Provençal, siège no. 3.

Personnes dont les mandats se termineront à l'automne 2021 et qui devront être renommées pour un mandat d'une année en 2021:

- Éric Lachance, siège no. 4;
- Dany Faucher, siège no. 2.

Représentant de la FTQ: Frédéric Morin.

Comité Consultatif Agricole (CCA) :

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2021 :

- Lucie Gagnon (mairesse), siège no. 1;
- Joey Cloutier (maire), siège no. 3;
- Martin Provençal (UPA), siège no. 5;
- Dominique Bégin (UPA), siège no. 7.

Les mandats aux sièges pairs suivants viendront à échéance à l'automne 2021 et devront être renommés pour un mandat d'une année en 2021:

- Réjean Bédard (maire), siège no. 2;
- Marcel Larochelle (UPA), siège no. 4;
- Jean-Paul Poulin (UPA), siège no. 6;
- André Poulin (citoyen), siège no. 8.

Comité d'aménagement :

Réjean Bédard, Richard Couët, Lucie Gagnon, Hector Provençal, Camil Turmel.

Comité déménagement:

Richard Couët, Lucie Gagnon, Camil Turmel.

Délégués de Comté :

Richard Couët, Marielle Lemieux, Hector Provençal.

Comité hygiène du milieu :

Christian Chabot, Lucie Gagnon, Hector Provençal.

Comité de sécurité publique :

Martine Boulet, Christian Chabot, Marielle Lemieux, Hector Provençal.

Comité de sécurité incendie :

René Allen, Réjean Bédard, Joey Cloutier, Hector Provençal, et (1) représentant de chacun des services sécurité incendie suivants : Lac-Etchemin/Saint-Luc, Saint-Prosper, RISEDE.

Comité technique sur la ruralité :

Martine Boulet, Christian Chabot, Lucie Gagnon, direction générale (ou représentant) de la MRC.

Comité culturel :

Marielle Lemieux, mairesse représentant la MRC;

Yann Farley;

Isabelle Giasson;

Sébastien Ouellet;

Frédéric Guay;

Patrick Maranda;

Émilie Goudreault;

Mathieu Baillargeon.

Comité de gestion (et suivi) de l'entente de développement culturel :

Direction générale, Mathieu Baillargeon (agent rural) et Marielle Lemieux.

Comité des Ressources humaines :

Réjean Bédard, Lucie Gagnon, Hector Provençal, directrice générale et directeur général adjoint.

Comité équité salariale:

Martine Boulet, Lucie Gagnon et Dominique Vien.

Comité des Prix du patrimoine :

Marielle Lemieux, le préfet est d'office membre de ce comité et Dominique Vien. (Le comité fait habituellement appel à des personnes-ressources pour l'analyse des demandes).

Transport collectif :

Martine Boulet, Marielle Lemieux, Hector Provençal, direction générale (DG ou DGA).

Comité de gestion Plan de relance:

Réjean Bédard, Christian Chabot, Joey Cloutier, Richard Couët, Marielle Lemieux, Pierre Drouin et Dominique Vien.

Comité touristique Bellechasse-Etchemins:

Richard Couët, Marielle Lemieux, François Michon, Camil Turmel.

Comité communication et tourisme:

Réjean Bédard, Lucie Gagnon, Marielle Lemieux.

Comité de suivi P.D.Z.A.:

Richard Couët, Marielle Lemieux, Hector Provençal, Luce Bisson (UPA), Carole Bouffard (MAPAQ), André Poulin (UPA), Rose-Marie Dumas (UPA), Mathieu Turcotte et Sarah Jane Armstrong.

Comité Emprise ferroviaire (MTMDET projet Quads):

Christian Chabot, Richard Couët, Hector Provençal.

Comité dossier Centre de traitement des boues:

Christian Chabot, Joey Cloutier, Richard Couët, Camil Turmel.

Comité de promotion touristique:

Réjean Bédard.

Comité suivi du P.A.G.I.E.P.S.:

Joey Cloutier, Marielle Lemieux, Dominique Vien.

Comité pour le récréotourisme (Relance):

Simon Carrier Tanguay, François Michon, Guylain Turcotte, Camil Turmel.

Comité pour la foresterie (Relance):

René Allen, Réjean Bédard, Christian Chabot, Marielle Lemieux.

Comité pour l'acériculture (Relance):

Joey Cloutier, Lucie Gagnon, Hector Provençal.

Comité de développement stratégique des Etchemins

Lucie Gagnon et Marielle Lemieux.

Comité en lien avec la légalisation du cannabis

Réjean Bédard, Lucie Gagnon, Marielle Lemieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-13

04.08 - Désignation auprès d'organismes

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire en vigueur sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient reconduites pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes pour

l'année 2021:

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Conseil d'administration: Réjean Bédard.

Représentants à la prochaine assemblée générale annuelle: Réjean Bédard et François Michon.

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC):

René Allen.

Centre Universitaire des Appalaches:

Camil Turmel.

Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :

François Michon (conseil d'administration et comité exécutif).

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS):

Le préfet et la directrice générale de chacune des MRC (Bellechasse et Etchemins), tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

Transport Autonomie Beauce-Etchemins (représentant des municipalités des Etchemins):

Hector Provençal.

Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches:

Christian Chabot, Martin Roy.

Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC):

René Allen.

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin:

Camil Turmel (substitut: François Michon).

Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper):

Joey Cloutier.

Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean:

Vacant (substitut: Marielle Lemieux).

Table de concertation des aînées des Etchemins:

Lucie Gagnon.

Ressourcerie Bellechasse:

Marielle Lemieux.

L'Essentiel des Etchemins:

Hector Provençal.

TREMCA:

Richard Couët, Marielle Lemieux.

TACA:

Hector Provençal.

**Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse
(représentant des municipalités des Etchemins):**

Camil Turmel.

Table de concertation de la jeunesse, 0 - 35 ans:

Marielle Lemieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.09 - LÉGISLATION

**04.09.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la
gestion contractuelle numéro 136-20**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Martine Boulet
maire de Saint-Benjamin, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 136-20 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins;
- dépose le projet de règlement numéro 136-20 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins.

Martine Boulet, mairesse

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

05.01 - Informations de la directrice générale

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Richard Couët a participé aux rencontres suivantes:

- Conférence téléphonique avec le CISSS de Chaudière-Appalaches tous les mardis concernant les derniers développements de la pandémie;
- Rencontre de la TREMCA;
- Deux rencontres du Comité pour la foresterie du Plan de relance;
- Réunion de la CADMS;
- Deux comités du DÉE;
- Comité de gestion du Plan de relance;
- Trois rencontres Comité déménagement;
- Comité des boues.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Madame Marielle Lemieux a participé à une rencontre du Comité de

développement stratégique des Etchemins.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2020-11-14

07.01 - Entrée et verdure : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Madame Lucie Gagnon, membre du Comité technique sur la ruralité et mairesse de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, n'a pas participé à l'analyse et la décision de ce projet.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Entrée et verdure » déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 7 958,00 \$

Coût du projet : 9 948,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-15

07.02 - Aménagement du centre municipal des loisirs: Municipalité de Saint-Zacharie

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement du centre municipal des loisirs » déposé par la Municipalité de Saint-Zacharie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Zacharie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 17 320,80 \$

Coût du projet : 21 651,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Zacharie.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - Émission de certificats de conformité

2020-11-16

08.01.01 - Règlements numéro 04-2020, 05-2020, 06-2020 et 07-2020 de la Municipalité de Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté, le 2 novembre 2020, les règlements numéro 04-2020, 05-2020, 06-2020 et 07-2020;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le règlement de zonage, le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements numéro 04-2020, 05-2020, 06-2020 et 07-2020 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-17

08.01.02 - Règlements numéro 411-20, 412-20, 413-20 et 420-20 de la Municipalité de Saint-Benjamin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté, le 2 novembre 2020, les règlements numéro 411-20, 412-20, 413-20 et 420-20;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements numéro 411-20, 412-20, 413-20 et 420-20 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-18

08.02 - Demande de reconduction du PADF (Programme d'aménagement durable des forêts) au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a comme objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour la région de Chaudière-Appalaches, le PADF représente une enveloppe annuelle de 243 391 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe permet, notamment, d'assurer le fonctionnement et la coordination de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette enveloppe est également essentielle pour que les MRC participantes puissent réaliser des projets d'interventions ciblées pertinents pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE le PADF prend fin le 31 mars 2021 et que le ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs (MFFP) n'a envoyé aucun signal quant à sa reconduction;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministre des Forêts, de la Faune, et des Parcs du Québec de reconduire le PADF pour les 5 prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.03 - Entente intermunicipale relative à l'utilisation du Service d'inspection de la MRC des Etchemins - Résolution acceptation modification 2021

Résolution 18-11-20, municipalité de Saint-Magloire;
Résolution 202-11-2020, municipalité de Sainte-Aurélie;
Résolution 2020-11-202, municipalité de Saint-Louis;
Résolution 283-11-20, municipalité de Saint-Zacharie;
Résolution 297-11-2020, municipalité de Sainte-Rose;
Résolution 10-11-2020, municipalité de Sainte-Sabine;
Résolution 235-11-2020, municipalité de Saint-Camille;
Résolution 166-11-20, municipalité de Sainte-Justine;
Résolution 2020-11-212, municipalité de Saint-Benjamin.

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

09.01 - Projet Synergie Bellechasse-Etchemins

Point d'information.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2020-11-19

10.01 - RISEDE - Retrait volet prévention de l'Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine ont signifié par résolution le désir de se retirer de l'Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins (Entente) pour la partie prévention;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte que les municipalités de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) soient retirées de l'Entente pour la partie prévention. Que le retrait sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

2020-11-20

11.01.01 - Projet "75 nouveaux terrains" par Camping Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Gauthier, secrétaire de l'entreprise Camping Lac-Etchemin inc. autorisée par le conseil d'administration, a

déposé le 3 septembre 2020 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager 75 nouveaux terrains trois services sur le site du camping situé à Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 64 418,35 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne un secteur priorisé par le Conseil de la MRC, soit le récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 27 octobre 2020 le versement d'un montant de 64 418,35 \$ à l'entreprise Camping Lac-Etchemin inc.;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 64 418,35 \$ à l'entreprise Camping Lac-Etchemin inc.;

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-21

11.01.02 - Projet "Acquisition d'un tour numérique automatisé" par Atelier Pruno

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martial Pruneau, président de l'entreprise Atelier Pruno (9044-5552 Québec inc.), a déposé le 5 octobre 2020 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Acquisition d'un tour numérique automatisé » consiste à moderniser l'équipement de l'entreprise afin d'augmenter sa capacité de production;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise œuvre notamment dans les secteurs acéricole et forestier;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 29 926 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets réguliers de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 27 octobre 2020 le versement d'un montant de 29 926 \$ à l'entreprise Atelier Pruno (9044-5552 Québec inc.);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 29 926 \$ à l'entreprise Atelier Pruno (9044-5552 Québec inc.);

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-22

11.01.03 - Projet "Implantation d'un verger de bleuets, boutique agrotouristique, transformation des produits de l'érable et conditionnement des petits fruits" par Les Sucrieries DL

CONSIDÉRANT QUE madame Natacha Lagarde, copropriétaire de l'entreprise Les Sucrieries DL, a déposé le 20 octobre 2020 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à implanter un verger de bleuets et à construire une boutique agrotouristique avec salle de transformation des produits de l'érable et de conditionnement des petits fruits à Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 59 426 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne deux secteurs priorités par le

Conseil de la MRC, soit l'acériculture et le récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 27 octobre 2020 le versement d'un montant de 59 426 \$ à l'entreprise Les Sucrieries DL sous réserve de l'acceptation du plan de financement prévu dans le formulaire déposé dans le cadre du Plan de relance;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 59 426 \$ à l'entreprise Les Sucrieries DL, sous réserve de l'acceptation du plan de financement prévu dans le formulaire déposé dans le cadre du Plan de relance.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-23

11.01.04 - Projet "Trois nouveaux logements" par Gestions Immobilières B.C. inc.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alex Corriveau, président de l'entreprise Gestions Immobilières B.C. inc., a déposé le 22 septembre 2020 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à aménager trois nouveaux logements dans l'ancienne école Dominique-Savio située à Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 75 849,38 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement

recommandé le 30 septembre 2020 de ne pas soutenir le projet de l'entreprise Gestions Immobilières B.C. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de l'entreprise Gestions immobilières B.C. inc..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.02 - Phase 2 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

2020-11-24

11.02.01 - Prolongation du projet "Immobilisation et fonctionnement" de Production du plateau coopérative de solidarité

CONSIDÉRANT QUE le projet « Immobilisation et fonctionnement » de Production du plateau, coopérative de solidarité a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 2 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du 8 mai 2019 (résolution 2019-05-17);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC et Production du plateau, coopérative de solidarité a été signé le 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin du projet indiquée sur le protocole d'entente est le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin du projet indiquée sur le formulaire de demande est le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Production du plateau, coopérative de solidarité ont présenté une demande écrite de prolongation du délai de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance ont recommandé l'acceptation de la prolongation du délai de réalisation du projet lors de la rencontre du 27 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance et accorde une prolongation au délai de réalisation du projet « Immobilisation et fonctionnement » de Production du plateau, coopérative de solidarité au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.03 - Phase 1 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

2020-11-25

11.03.01 - Entente de fin du projet "Programme partage de main-d'œuvre" du CJE Les Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le projet « Programme partage de main-d'œuvre » du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins (CJEE) a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 1 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins pour un montant total de 125 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 28 novembre 2018 (résolution 2018-11-17);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC et le CJEE a été signé le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 87 500 \$ a été versé par la MRC au CJEE, ce qui représente 70 % du montant accordé tel qu'il est bien spécifié dans le protocole;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du CJEE ont présenté une demande de modification de leur projet et que ladite modification a été analysée par les membres du Comité de gestion lors de la rencontre du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion ont refusé la demande de modification et ont recommandé la fin du projet lors de la rencontre du 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'arrêt du projet, le CJEE a reçu un montant supérieur à ce qu'il aurait dû recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du CJEE ont fait une proposition de remboursement à la MRC au montant de 37 718,09 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du plan de relance ont analysé la demande du CJEE lors de la rencontre du 27 octobre 2020 et qu'ils recommandent au Conseil de la MRC d'accepter la proposition de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique et la proposition de remboursement du Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins d'une somme de 37 718,09 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-26

11.03.02 - Prolongation du projet de développement de la partie sud du Massif du Sud de la municipalité de Saint-Luc

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement de la partie sud du Massif du Sud de la municipalité de Saint-Luc a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 1 du Plan de

relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 28 novembre 2018 (résolution 2018-11-17);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC et la municipalité de Saint-Luc a été signé le 21 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin du projet indiquée sur le protocole d'entente est le 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la municipalité de Saint-Luc ont présenté une demande écrite de prolongation du délai de réalisation du projet jusqu'au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance ont recommandé l'acceptation de la prolongation du délai de réalisation du projet lors de la rencontre du 27 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance d'accorder une prolongation du délai de réalisation du projet de développement de la partie sud du Massif du Sud de la municipalité de Saint-Luc au 30 juin 2021.

QUE cette acceptation est conditionnelle à la réception d'une résolution du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Luc confirmant la demande de prolongation d'ici le 15 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-27

11.04 - Entériner signature de l'avenant 2020-1 au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu le 3 avril 2020 confirmation d'une somme de 414 975 \$ du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a

autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME.

CONSIDÉRANT QUE l'avenant 2020-1, modifiant le contrat initial, entre la MRC et le ministre de l'Économie et de l'Innovation devait être signé et l'a été en date du 4 novembre 2020 afin que la MRC puisse faire des contributions non remboursables aux entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de l'avenant 2020-1 au contrat de prêt 'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises' et en avoir compris les clauses;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la signature de l'avenant 2020-1 du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises par le préfet, Monsieur Richard Couët, pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-28

11.05 - Dépôt d'une demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec a annoncé le 20 octobre 2020 le Programme d'appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE ce programme remplace le Programme Mobilisation-Diversité aboli le 20 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le PAC vise à favoriser l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, le MIFI a lancé un appel de propositions visant à concrétiser une vision de collectivités accueillantes et inclusives;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de propositions comporte trois options, dont l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT QUE les maires ont donné leur appui moral pour le recrutement d'une ressource pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants sur le territoire des Etchemins lors de la séance du Conseil de la MRC du 20 février 2019;

CONSIDÉRANT l'absence de structure en immigration sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'apport important des travailleurs étrangers pour répondre aux impacts néfastes de la pénurie de main-d'œuvre sur les entreprises de notre territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte que la MRC dépose une demande au PAC pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

QUE le Conseil de la MRC demande au MIFI l'autorisation de mandater le Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins pour l'embauche d'une ressource qui coordonnera et animera la démarche d'élaboration du plan d'action, sous la supervision de la MRC;

QUE la MRC demande une aide financière de 36 000\$ pour réaliser le projet et qu'elle accepte de contribuer au financement du projet à 25 %, pour un maximum de 12 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

2020-11-29

12.01 - Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil souhaitent présenter une demande dans le cadre de l'Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel afin de poursuivre le développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE les 13 municipalités des Etchemins ont adopté une résolution visant à confirmer leur engagement à contribuer annuellement 1,50 \$ per capita pour 3 ans, et cela pour les années 2021, 2022 et 2023 afin de mettre en œuvre le Plan d'action culturel découlant de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action sera bénéfique pour l'ensemble de la population de la MRC des Etchemins et permettra la création de projets locaux via l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite signer une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des

Communications pour les années 2021, 2022 et 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins autorise le dépôt d'une demande au
Ministère de la Culture et des Communications afin de signer une
Entente de développement culturel;

QUE la MRC demande au ministère de la Culture et des Communications
une contribution de 90 000 \$ pour soutenir la MRC des Etchemins dans
la mise en œuvre de son plan d'action culturel 2021, 2022 et 2023;

QUE le préfet, monsieur Richard Couët, et la directrice générale de la
MRC madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer ladite
convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des
Communications du Québec et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-30

**12.02 - Projet de réseau de sentiers de plein air Saint-Magloire,
Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et
Saint-Luc-de-Bellechasse ont des défis communs au niveau du maintien
et du développement des services de proximité et des services de loisirs
et récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et
Saint-Luc-de-Bellechasse ont identifié depuis les dernières années le
besoin de travailler en coopération et en complémentarité face à des
enjeux complexes nécessitant de mettre des ressources en commun
pour la recherche de solutions innovantes;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Magloire
a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de préparation à
l'investissement (PPI) pour le projet « consolidation et développement
des services de proximité et des services récréotouristiques des
municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-
Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec
le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de plein air sont en plein essor et que la
consolidation et le développement de sentiers sont en cohérence et
complémentarité avec les perspectives de développement du parc
régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du PPI a priorisé comme projet
le 13 octobre 2020 le développement d'un réseau de sentiers et
d'hébergements touristiques pour Sainte-Sabine, Saint-Magloire et
Saint-Luc;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins donne son appui moral au projet de développement du réseau de sentiers et d'hébergement touristique pour Saint-Luc, Sainte-Sabine et Saint-Magloire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2020-11-31

13.01 - Fondation de l'école des Appalaches et École des Appalaches

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation de l'école des Appalaches et de l'École des Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la MRC est contrainte de refuser la demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-32

13.02 - Suivi aide financière à l'URLS pour Jeux du Québec et Secondaire en spectacle

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a accordé une aide financière à l'Unité régionale de loisir et sport de la Chaudière-Appalaches (URLS) en février 2020 (résolution 2020-02-22);

CONSIDÉRANT QUE les activités Secondaire en spectacle et Jeux du Québec ont dû être reportées en raison de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT la demande de l'URLS de conserver la contribution pour utilisation en 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la demande de monsieur Jacob Cassidy de l'URLS, faite par courriel en date du 10 novembre 2020, à l'effet que la somme de 200 \$ pour Secondaire en spectacle soit utilisée pour l'édition 2021 et que la somme de 200 \$ pour les Jeux du Québec soit utilisée à l'été 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2020-11-33

14.01 - Appui à la MRC de Témiscamingue pour une demande à l'École Nationale des pompiers du Québec d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers en région

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie stipule que le service de sécurité incendie est assuré par des pompiers à temps plein ou à temps partiel et que le personnel municipal travaillant en sécurité incendie doit acquérir les compétences nécessaires via une formation

professionnelle qualifiante;

CONSIDÉRANT QU'en région, les services de sécurité incendie sont constitués de pompiers à temps partiel et que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal stipule que le pompier chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie doit être titulaire d'un certificat Pompier I décerné par l'ENPQ si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 25 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE les régions rencontrent certains défis quant au recrutement étant donné que les recrues doivent combiner le métier de pompier avec un emploi extérieur à temps plein, en région ou hors région, ce qui a une incidence sur la formation et le départ des cohortes;

CONSIDÉRANT QU'une période de 48 mois est la durée permise pour compléter la formation donc il devient nécessaire de débiter la formation tôt dans le processus;

CONSIDÉRANT qu'ÉducExpert cessera d'offrir des formations en ligne à compter de décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les formations en ligne permettraient aux recrues d'être en mesure de suivre des formations à leur rythme et selon leur disponibilité et horaire de travail;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la pandémie apporte des défis supplémentaires à différents niveaux concernant la formation en présentiel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la MRC de Témiscamingue et demande à l'École Nationale des pompiers d'adapter l'offre de formation à la réalité des besoins en région, en organisant des formations en ligne pour les recrues pompiers.

QUE le Ministère de la Sécurité publique soutienne notre communauté dans cette démarche.

QUE la présente résolution soit transmise aux députés de la MRC des Etchemins, madame Stéphanie Lachance et monsieur Samuel Poulin ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-11-34

14.02 - Appui à la MRC Pierre-De Saurel pour une demande de soutien pour les services de sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont à coeur d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de fournir un service en sécurité incendie optimal en fonction des moyens dont elles disposent;

CONSIDÉRANT QU'avec la mise en place du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les municipalités ont réalisé des investissements importants afin d'atteindre les objectifs fixés et répondre aux exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE les fonds alloués dans le cadre des programmes d'aide financière existants pour la sécurité incendie (formation et construction/rénovation de casernes) sont limités et ne permettent pas de soutenir l'ensemble des municipalités du Québec à la hauteur des dépenses et investissements qu'elles ont à réaliser;

CONSIDÉRANT qu'en parallèle les responsabilités déléguées par le gouvernement aux municipalités et la pression financière qui en découle s'accroissent constamment;

CONSIDÉRANT QUE les services et régies de sécurité incendie (SSI/régies) municipaux doivent répondre à un volume et une diversité d'appels croissants avec des moyens financiers limités;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie et les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ont presque 20 ans et ne reflètent plus la réalité des services de sécurité incendie et des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC partage des préoccupations grandissantes par rapport aux enjeux financiers liés à la sécurité incendie et à l'avenir de leur SSI/régie;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Pierre-De Saurel;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC Pierre-De Saurel et demande au gouvernement du Québec :

- d'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie;
- d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec;
- de définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés des Etchemins, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

provincial d'expertise en énergie biomasse

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf désire mettre en place un projet de centre d'expertise en énergie biomasse à Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'expertise vise à soutenir l'émergence de projets novateurs qui favoriseront, entre autres, l'autonomie énergétique dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'accompagner et de mieux outiller les communautés désirant utiliser la biomasse forestière comme source d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet désire positionner le centre comme une vitrine provinciale en matière de biomasse forestière;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie peut permettre de valoriser les résidus forestiers sans preneurs;

CONSIDÉRANT QUE 85 % de la superficie terrestre de la MRC des Etchemins est sous couvert forestier;

CONSIDÉRANT l'abondance de la ressource forestière en région, la proximité de l'approvisionnement et le potentiel de retombées économiques locales;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie moralement le projet de centre d'expertise en énergie biomasse de la Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf afin de favoriser le développement de cette industrie au Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Lettre de remerciement du Syndicat de l'UPA des Etchemins: Marché fermier des Etchemins

Dépôt de document.

15.02 - Association pulmonaire du Québec - Campagne provinciale contre le radon 2020-2021

Dépôt de document.

15.03 - Nomination maire suppléant - Saint-Magloire

Dépôt résolution numéro 06-11-20, nomination de monsieur Steve Lapointe, maire suppléant à la municipalité de Saint-Magloire et

représentant substitut à la MRC des Etchemins.

15.04 - Ministère des Transports - Retour sur saison des travaux 2020

Dépôt de correspondance.

16 - DIVERS

2020-11-36

16.01 - Offre Passion FM - Voeux des fêtes 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la diffusion d'un message de voeux des Fêtes 2020 sur les ondes de PASSION FM selon l'offre de services du Plan A en date du 20 octobre 2020 d'une somme de 475 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-11-37

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE